

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 5 décembre 2016, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 décembre 2016;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout des items suivants :

**Adoption des règlements :**

- Règlement numéro 220-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;

**Affaire nouvelle :**

- Commission de protection du territoire agricole du Québec/Demande d'autorisation Ferme Ixpro inc.;

2016-12-338 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Martin Vaudreuil, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 :**

2016-12-339 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2016-12-340 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de novembre 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2016-12-341 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 73 922,52 \$ (dépôt direct des salaires) et 325 339,25 \$ pour le mois de novembre 2016 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – NOVEMBRE 2016 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 novembre 2016.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 novembre 2016.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire, monsieur Diego Scalzo, la conseillère madame Noëlla Comtois, les conseillers messieurs Charles Martel, Stéphane Hamel, Étienne Bergeron déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2014 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE/REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS :**

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux déclare qu'il n'y a pas eu aucune inscription au registre public des déclarations suivant l'article 6.3.5 du Règlement numéro 180-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2016-12-342 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement de zonage numéro 221-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;

QUE le présent projet de règlement numéro 221-2016 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage afin d'incorporer les dispositions du Règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, soit principalement :

- L'ajout et la mise à jour de plusieurs définitions;
- La modification des dispositions régissant les zones à risque de mouvement de terrain;
- L'ajout de dispositions permettant de construire dans les zones de mouvements de terrain, conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **URBANISME : (SUITE)**

#### **ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 : (SUITE)**

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 16 janvier 2017, à 19 heures, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

#### **ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 046-2003 :**

2016-12-343 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement de lotissement numéro 225-2016 modifiant le Règlement de lotissement numéro 046-2003;

QUE le présent projet de règlement numéro 225-2016 aura pour objet de modifier le Règlement de lotissement afin d'incorporer les dispositions du Règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, soit principalement :

- L'ajout de dispositions lors de la réalisation d'une opération cadastrale à l'intérieur d'une zone de mouvement de terrain;
- L'ajout de dispositions permettant une opération cadastrale, conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 16 janvier 2017, à 19 heures 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

#### **DIRECTRICE DE L'URBANISME/FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION :**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois de madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme est complétée;

2016-12-344 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de madame Kelly Bouchard au poste cadre de directrice de l'urbanisme sur une base permanente, selon les conditions de travail et salariales contenues dans la politique de gestion du personnel cadre en vigueur, son salaire étant situé dans la classe « C », échelon 1.

Adoptée.

### **ADMINISTRATION ET GREFFE :**

#### **ROULI-BUS INC./CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2017 AU TRANSPORT ADAPTÉ :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.43 de la Loi sur les transports permet à la municipalité d'accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### ROULI-BUS INC./CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2017 AU TRANSPORT ADAPTÉ : (SUITE)

2016-12-345 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme sa participation au service de transport adapté sur son territoire et accepte de prendre part au financement des opérations selon la contribution établie par *Rouli-Bus inc.* pour l'année 2017 au montant de 13 801 \$.

Adoptée.

#### PAROISSE NOTRE-DAME-DES MONTS/RÉCEPTION CIVIQUE DU NOUVEL AN :

2016-12-346 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts relatifs à la réception civique qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'Église Saint-Médard de Warwick et autorise le paiement au montant estimatif de 250 \$.

Adoptée.

#### AUTORISATION DE DÉPENSES/SOUPER DE NOËL :

2016-12-347 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte à organiser un souper de Noël pour le personnel et les élus municipaux et souligner les années de services et le départ à la retraite de certains employés municipaux et en autorise le paiement pour un montant maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### ACCEO SOLUTIONS INC./PROPOSITION DE RENOUELEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT 2017 :

2016-12-348 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de services applicatifs (ASP) avec *ACCEO Solutions inc.* pour une période de douze (12) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et en autorise le paiement représentant un montant de 3 097,84 \$ par mois plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### ACCEO SOLUTIONS INC./PROPOSITION BUDGÉTAIRE ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2017 :

CONSIDÉRANT QU'*ACCEO Solutions inc.* souhaite conclure un partenariat avec la Ville de Warwick concernant les différents services et fournitures pour le dossier des élections générales 2017;

CONSIDÉRANT QU'*ACCEO Solutions inc.* possède une très grande expérience dans le domaine municipal, qui ajoutée à leur expertise dans la réalisation de projets de même envergure, sont certainement les meilleures garanties qu'ils sauront gérer toutes les activités reliées à une telle implantation;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

**ACCEO SOLUTIONS INC./PROPOSITION BUDGÉTAIRE ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2017 : (SUITE)**

2016-12-349 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente avec *ACCEO Solutions inc.* pour les différents services et fournitures concernant les élections 2017 selon la proposition numéro P7-39075-2016-ÉLEC présentée le 27 octobre 2016 et en autorise le paiement au montant de 13 314,32 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 140-2010, 119-2009, 141-2010 ET 037-2003/ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT :**

2016-12-350 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 299 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 140-2010, 119-2009, 141-2010 et 037-2003. Ce billet est émis au prix de 98,684 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

43 400 \$	1,50 %	13 décembre 2017
44 600 \$	1,60 %	13 décembre 2018
45 400 \$	1,85 %	13 décembre 2019
46 800 \$	2,05 %	13 décembre 2020
119 300 \$	2,25 %	13 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 140-2010, 119-2009, 141-2010 ET 037-2003/RÉALISATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 299 500 \$ :**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Warwick souhaite emprunter par billet un montant total de 299 500 \$ :

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de \$
140-2010	103 400 \$
119-2009	70 900 \$
141-2010	63 800 \$
037-2003	61 400 \$

ATTENDU QUE la Ville de Warwick désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 140-2010, 119-2009, 141-2010 ET 037-2003/RÉALISATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 299 500 \$ : (SUITE)**

ATTENDU QUE la Ville de Warwick avait, le 12 décembre 2016, un montant de 299 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 499 500 \$, pour une période de cinq (5) ans et dix (10) ans, en vertu des Règlements numéros 140-2010, 119-2009, 141-2010 et 037-2003;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les Règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2016-12-351 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 299 500 \$ prévu aux Règlements d'emprunt numéros 140-2010, 119-2009, 141-2010 et 037-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	43 400 \$
2018	44 600 \$
2019	45 400 \$
2020	46 800 \$
2021	47 900 \$ (à payer en 2021)
2021	71 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Warwick émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les Règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 119-2009 et 141-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Warwick emprunte 299 500 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel d'un (1) jour au terme original des Règlements mentionnés ci-haut.

Adoptée.

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant l'achat de fondant à glace ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 28 novembre 2016 à 14 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :**  
(SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) soumissions pour l'achat de fondant à glace, soit celles de *Sel Frigon inc.* de Louiseville et *Sel Warwick inc.* de Victoriaville;

	<b>Avec livraison (sans taxes)</b>	<b>Sans livraison (sans taxes)</b>
• Sel Frigon inc. de Louiseville	78,00 \$	72,00 \$
• Sel Warwick inc. de Victoriaville	72,50 \$	72,50 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission, soit *Sel Warwick inc.* est conforme au devis numéro 2016-08;

2016-12-352 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour l'année 2017, le fondant à glace soit acheté chez *Sel Warwick inc.* de Victoriaville au prix unitaire énuméré ci-dessus et indiqué dans le bordereau de soumission numéro 2016-08.

Adoptée.

**AQUA DATA INC./OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES  
COMPORTEMENTS HYDRAULIQUES DU RÉSEAU D'AQUEDUC SELON LE CODE  
NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET L'INSPECTION DES VANNES  
D'ISOLEMENT DES BORNES D'INCENDIE :**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie de la *MRC d'Arthabaska*, la Ville doit effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification permettra de connaître l'efficacité des réseaux et de planifier des moyens palliatifs en approvisionnement en eau pour corriger les faiblesses identifiées;

2016-12-353 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Aqua Data inc.* de Pincourt pour effectuer l'évaluation des bornes d'incendie selon la proposition numéro 3 de l'offre de services 16-512 du 15 novembre 2016, soit pour un programme d'inspection de cinq (5) ans (2017 à 2021) et en autorise le paiement au montant de 3 339 \$ par année plus les taxes.

Adoptée.

**JC ÉLECTRIQUE/RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU  
RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

2016-12-354 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *JC Électrique* de Warwick pour effectuer l'entretien du réseau d'éclairage public du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, selon les prix suivants :

• Tarif horaire .....	71,00 \$;
• Tarif horaire de la nacelle isolée .....	20,00 \$;
• Oeil magique .....	14,38 \$;
• Ampoule HPS .....	14,85 \$;
• Ballast 100W HPS .....	72,10 \$.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **SERVICE INCENDIE :**

#### **SIUCQ/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2017 :**

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 8 novembre 2016, le *Service d'intervention d'urgence civil du Québec* de la *MRC d'Arthabaska* (SIUCQ) offre à la Ville de Warwick d'adhérer à leur organisme moyennant le paiement d'un montant de 1,10 \$ au prorata de la population;

CONSIDÉRANT QUE le SIUCQ fournit des services préalablement non disponibles à l'ensemble de la Ville de Warwick lors de mesures d'urgence et des services de secours à la population et aux intervenants d'urgence lors de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE le SIUCQ assiste les services d'urgence dans la couverture d'évènements urgents et importants et collabore à la dispense de services d'urgence en libérant les partenaires de certaines tâches et en leur permettant ainsi d'offrir leurs services plus spécialisés à la population;

2016-12-355 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'adhérer au *Service d'intervention d'urgence civil du Québec* de la *MRC d'Arthabaska* (SIUCQ) et en autorise le paiement au montant de 1,10 \$ par citoyen pour l'année 2017;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer pour au nom de la Ville de Warwick tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE :**

#### **VILLE DE KINGSEY FALLS/ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2017-2018-2019 :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a proposé à la *Ville de Kingsey Falls* de conclure une entente permettant à leurs contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE la *Ville de Kingsey Falls* a décidé de faciliter l'accès à ses citoyens aux services de loisirs de la Ville de Warwick;

2016-12-356 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente loisirs et culture de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019 avec la *Ville de Kingsey Falls*;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

#### **ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PLACE DES LOISIRS :**

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.*



## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

#### ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREULT/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PLACE DES LOISIRS : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite accorder la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » à l'aréna Jean-Charles-Perreault;

2016-12-357 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des loisirs » de l'année 2017, jointe en annexe pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### COMITÉ CULTUREL DE WARWICK INC./RÉSERVATION DE LA SALLE DU CANTON POUR UN SPECTACLE DE DANSE :

2016-12-358 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain au *Comité culturel de Warwick inc.* pour leur activité du 18 décembre 2016;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles soient assumés par le *Comité culturel de Warwick inc.*

Adoptée.

#### ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC/ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE la *Déclaration des bibliothèques du Québec* a été élaborée et adoptée par la *Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises*, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la *Déclaration des bibliothèques du Québec* a été adoptée par l'*Union des municipalités du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la *Déclaration des bibliothèques du Québec* a été déposée à l'*Assemblée nationale* par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la *Déclaration* identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

2016-12-359 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick entérine la *Déclaration des bibliothèques du Québec*.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE :**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2017 :**

2016-12-360 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle sa contribution annuelle à la *Fédération québécoise des municipalités* pour l'année 2017 et en autorise le paiement au montant de 3 855,33 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/DEMANDE D'APPUI DANS LE DOSSIER DES HYDROCARBURES :**

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) a présenté son mémoire à la *Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles* le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, monsieur Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée générale le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

2016-12-361 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'un moratoire de cinq (5) ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide soit adopté;

QUE l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités soit abrogé;

QUE le pouvoir de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites soit accordé à la MRC;

## CORRESPONDANCE : (SUITE)

### FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/DEMANDE D'APPUI DANS LE DOSSIER DES HYDROCARBURES : (SUITE)

QUE ce conseil demande au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

QUE la Ville de Warwick appuie activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à monsieur Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à monsieur Richard Lehoux, président de la FQM.

Adoptée.

### TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES PERSONNES AÎNÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC/INVITATION À PARTICIPER À UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION RÉGIONALE :

2016-12-362 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit autorisée à participer à la journée de réflexion régionale organisée par la *Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec* le 26 janvier 2017 à Victoriaville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de déplacements.

Adoptée.

### CIBLE FORMATION CONSEIL/FORMATION CONCERNANT L'OBLIGATION, LA LOI ET LES PROCÉDURES RELATIVES AUX TRAVAUX EN PRÉSENCE D'AMIANTE :

2016-12-363 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation du directeur des travaux publics, monsieur François Martel relativement à l'obligation, la loi et les procédures lors de travaux en présence d'amiante à *Cible formation conseil* au montant de 475 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINT MUNICIPAL AU GREFFE MUNICIPAL » :

2016-12-364 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative, soit autorisée à s'inscrire à la formation « Adjoint municipal au greffe municipal » en classe virtuelle par Internet;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription pour la formation de 209 \$ taxes incluses au *Cégep de La Pocatière*.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2016-12-365 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de novembre 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :**

2016-12-366 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 220-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2016 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017 :**

2016-12-367 Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

---

Charles Martel

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2016 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2017 :**

2016-12-368 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant la tarification pour l'exercice 2017.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

---

Étienne Bergeron

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES :**

2016-12-369 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté le règlement numéro 224-2016 modifiant le Règlement numéro 198-2015 créant un programme de revitalisation visant la rénovation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou mixtes.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES : (SUITE)**

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

---

Pascal Lambert

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 046-2003 :**

2016-12-370

Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté le règlement numéro 225-2016 modifiant le Règlement de lotissement numéro 046-2003.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de lotissement afin d'incorporer les dispositions du Règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, soit principalement :

- L'ajout de dispositions lors de la réalisation d'une opération cadastrale à l'intérieur d'une zone de mouvement de terrain;
- L'ajout de dispositions permettant une opération cadastrale conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

---

Noëlla Comtois

**AFFAIRES NOUVELLES :**

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/  
DEMANDE D'AUTORISATION FERME IXPPO INC. :**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 30 novembre 2016 par monsieur Frédéric Vincent de la *Ferme Ixpro inc.* visant à permettre des activités agrotouristiques axées sur la mise en valeur du milieu agricole et l'implantation d'une table champêtre à même la cabane à sucre existante sur le lot 4 905 218 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les activités agrotouristiques projetées sont complémentaires et accessoires à l'activité principale de la cabane à sucre et à l'élevage du bœuf piémontais et qu'elles permettront de générer des revenus supplémentaires hors de la saison des sucres;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres espaces appropriés, puisque l'usage est accessoire aux activités de la ferme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucune incidence sur les activités agricoles existantes ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

## **AFFAIRES NOUVELLES : (SUITE)**

### **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION FERME IXPPO INC. : (SUITE)**

CONSIDÉRANT l'effet bénéfique sur le développement économique et touristique que pourrait générer la réalisation du projet ainsi que la bonne compatibilité des usages agricoles et agrotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'usage et la demande sont conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne viendra pas affecter l'homogénéité de la zone agricole puisque l'usage actuel serait conservé;

2016-12-371 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par la *Ferme Ixpro inc.* à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de permettre des activités agrotouristiques axées sur la mise en valeur du milieu agricole telles que l'implantation d'une table champêtre à même la cabane à sucre existante et en recommande l'acceptation.

Adoptée.

## **RAPPORT DES COMITÉS :**

Madame Noëlla Comtois mentionne qu'il y aura l'heure du conte le 9 décembre et le théâtre de Noël le 16 décembre à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril. Également, Madame Comtois fait part que le spectacle de Noël de la série culturelle qui a eu lieu le 4 décembre dernier fut un succès. Il y aura une autre rencontre sur la généalogie avec les adultes et les élèves de l'école secondaire Monique-Proulx en 2017. Le 20 janvier 2017, la population est invitée au concert l'Apéro à l'église Saint-Médard de Warwick. Pour la MADA, des activités intergénérationnelles sont organisées par divers organismes de Warwick.

Monsieur Stéphane Hamel invite la population à donner généreusement pour la guignolée qui aura lieu samedi le 10 décembre prochain.

Monsieur Pascal Lambert spécifie qu'il y aura 58 équipes et 93 parties lors du tournoi Atome Yum Yum du 3 au 15 janvier 2017.

Monsieur Étienne Bergeron invite la population aux bains libres gratuits tous les mardis soirs et au patinage libre gratuit à l'aréna Jean-Charles-Perreault. Également, Monsieur Bergeron fait part de sa satisfaction quant aux travaux de construction du pont de la rue Saint-Louis, les nouveaux luminaires et le nettoyage aux abords de la rivière des Pins.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2016-12-372 À vingt heures quatre minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière